

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 17 JUIN 2022

N° 2022-08-02

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 12

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 15
Exprimées par pouvoirs : 17
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX,
Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Gilles CREMILLIEUX, Frédéric ROUX à Vincent JACQUEMART, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Michel ROLLAND, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es

Éric RICHARD, Lionel TARDY

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Mission forêt / environnement –Modification de la quotité de temps de travail du poste de chargé de projet

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	33 000 €	22 600 €
Sylve (70 jours)	11 080.40 €	0 €
Foncier agricole (120 jours)	7 123.12 €	8 090.75 €
Forêts matures (35 jours)	3 798.99 €	1 186.64 %
ABC Méouge aval (120 jours)	9 497.49 €	6 472.60 €
Projet DFCI	1 500 €	6 850 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	55 600 €	34 634.36 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Bureau syndical a délibéré pour ouvrir un poste de chargé de projet à temps non complet pour assurer les missions suivantes dans le domaine forêt / environnement :

- Projet SYLVE : animation d'un réseau des propriétaires forestiers autour de l'enjeu de libre évolution de certains boisements et de conservation de la biodiversité
- Projet d'atlas de la biodiversité communal (ABC) « Méouge aval »
- Gestion concertée pour la mise en valeur du foncier agricole, naturel et forestier sur deux sites pilotes des Baronnies provençales
- Projet « trames » pour définir une méthodologie de caractérisation des zones intermédiaires et forêts matures.

Le Parc a été par ailleurs sollicité par plusieurs communes de la Drôme situées sur le territoire de la CCBDP pour les accompagner sur un projet de plan de massif DFCI.

Cet accompagnement peut être porté par le chargé de projet Forêt / Environnement sous réserve de modifier sa quotité de temps de travail à hauteur d'un temps plein.

La Présidente propose donc de modifier le poste de chargé de projet « forêt et environnement », actuellement ouvert pour 0,8 ETP afin de le porter à 1 ETP. Ce temps de travail supplémentaire sera financé sur le budget statutaire du Parc.

Délibération

Vu la délibération n°2021-10-13, en date du 25 octobre 2021 créant un poste de chargé de projet environnement/forêt à temps non complet ;

Considérant la charte et plus particulièrement ses mesures :

- ◆ I.1.1 Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel
- ◆ I.1.4 Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux
- ◆ I.2.2 Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical



- **Décide** de modifier la délibération n°2021-10-13 susvisée ainsi qu'il suit : « le Bureau Syndical décide de créer un emploi non permanent de projet « forêt et environnement », de catégorie A, à temps complet ». Le reste sans changement. Et ce à compter du 1^{er} juillet 2022
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

